



0910705001

DATE DEPOT :	2009-12-15
NUMERO DE DEPOT :	107050
N° GESTION :	2008B22663
N° SIREN :	508804507
DENOMINATION :	ISAI Gestion
ADRESSE :	25 rue Béranger 75003 PARIS
DATE D'ACTE :	2009/02/19
TYPE D'ACTE :	ACTE SOUS SEING PRIVE
NATURE D'ACTE :	CESSION DE PARTS

AD 19/12/09 MC 07B2623
AD 19/12/09 BU
CESSION DE PARTS

Greffier du Tribunal de
Commerce de Paris
I M R

15 DEC. 2009

ENTRE LES SOUSSIGNES :

1/12/09

N° DE DÉPOT

Madame Orianne Garcia épouse Godin, née à Paris 13ème (75) le 27 juin 1972, de nationalité française, demeurant 123, rue de Sèvres, 75006 Paris

D'UNE PART ci-après dénommé : le CEDANT

Monsieur Raynaud Christophe, né le 23 Juin 1971 à La Garenne Colombes (92) de nationalité Française, demeurant au 25 rue Béranger 75003 PARIS

D'AUTRE PART ci-après dénommé : l'ACQUEREUR ou le BENEFICIAIRE

IL A ETE PREALABLEMENT RAPPELE QUE :

- Le cédant détient huit mille quatre cents (8400) Parts du capital social de la SARL ISAI GESTION (anciennement 7ENTREPRENEUR) dont le siège social est 25 rue Béranger 75003 PARIS, RCS Paris 508 804 507, qui a pour objet notamment le conseil financier en investissement.
- Le capital d'un montant de 100 000 Euros est divisé en 100 000 parts égales d'une valeur nominale de 1 Euro et réparties entre les actionnaires en proportion de leurs apports.
- Le cédant souhaite céder une partie de ses parts sociales dans la SARL ISAI GESTION.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

I - CESSION D'ACTIONS

Le cédant cède au bénéficiaire qui les accepte sept mille cinq cents (7500) Parts qu'il détient dans la SARL ISAI GESTION (anciennement 7ENTREPRENEUR) dont le siège social est 25 rue Béranger 75003 PARIS, RCS Paris 508 804 507 et dont les principales caractéristiques sont énoncées dans l'extrait K BIS délivré par le Greffier du Tribunal de Commerce de Paris ci-joint.

La bénéficiaire reconnaît en avoir eu entière connaissance ainsi d'ailleurs que de la copie certifiée conforme des statuts.

L'associé cédant désire se dessaisir d'une partie de ses parts.

OG
r
d

II – REALISATION DE LA CESSION

La cession sera réalisée le 19 Février 2008. 

Le règlement interviendra dans les sept (7) jours suivant la signature des présentes.

III – PRIX

La cession est réalisée moyennant le prix total de : Sept mille cinq cents (7500) Euros représentant la valeur nominale des parts soit 7500 parts à 1 euro.

IV – FORMALITES – DIVERS – FRAIS

- Déclaration pour l'enregistrement :

La cessionnaire déclare que les parts cédées n'entrent pas dans le champ d'application de l'article 150 A bis du C.G.I. et qu'elles représentent des apports en numéraire.

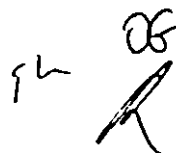
- Modification des statuts :

Les associés interviennent au présent acte et décident de modifier les statuts en conséquence de la présente cession ainsi qu'il suit :

« ARTICLE 8 - REPARTITION DES PARTS SOCIALES

Les parts composant le capital social sont réparties entre les associés dans les proportions suivantes :

- *A Orianne GARCIA, demeurant 123, rue de Sèvres, 75006 Paris,
neuf cents parts sociales portant les numéros 1 à 900,900*
- *A Pierre KOSCIUSKO, demeurant 18, quai de la mégisserie, 75001 Paris,
huit mille quatre cents parts sociales portant les numéros 8.401 à 16.800.....8.400*
- *A Tariq KRIM, demeurant 3, rue Castex, 75004 Paris,
huit mille quatre cent parts sociales portant les numéros 16.801 à 25.200.....8.400*
- *A Ouriel OHAYON, demeurant 123, Weizman street - Appartement 9, Tel Aviv 62264 Israel,
huit mille quatre cent parts sociales portant les numéros 25.201 à 33.600.....8.400*
- *A Geoffroy ROUX DE BEZIEUX demeurant 42, rue Edouard Nortier, 92200 Neuilly sur
Seine, huit mille quatre cent parts sociales portant les numéros 33.601 à 42.000.....8.400*
- *A Stéphane TREPPOZ, demeurant 4, rue Laromiguière, 75005 Paris,
huit mille quatre cent parts sociales portant les numéros 42.001 à 50.400.....8400*





- A Christophe RAYNAUD demeurant 25, rue Béranger, 75003 PARIS
cinquante sept mille cent parts sociales portant les numéros 901 à 8400 et 50.401 à
100.000.....57.100

Total égal au nombre de parts composant le capital social.....100.000

- Frais :

Les frais, droits et honoraires du présent acte, puis de l'éventuelle cession de parts à intervenir
et de ses suites, seront supportés à parts égales par le Bénéficiaire et le Cédant.

FAIT À PARIS, LE 19 FEVRIER 2009
EN CINQ ORIGINAUX

bon pour achat
de 7500 parts
Raynaud

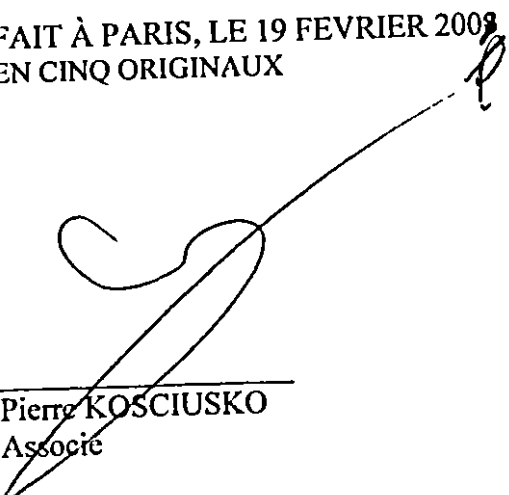
Bon pour achat de 7500 parts.
Christophe Raynaud

bon pour cession de 7500 parts
Garcia

Bon pour cession de 7500 parts
Orianne Garcia

VISÉ POUR TIMBRE ET ENREGISTRÉ A LA RECETTE
PARIS 3^e ARS ET MÉTIERS LE 19 NOV. 2009
Bord. 2009/774 Cess 3
REÇU | - D^e DE TIMBRE.....
| - D^es D'ENREG. 173,00 euros
P. Le Receveur Principal des Impôts
L'Agent de Constatation
P. valité : 23 €
AL DUFAU Eric
L'agent des Impôts

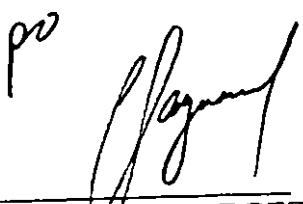
FAIT À PARIS, LE 19 FEVRIER 2008
EN CINQ ORIGINAUX



Pierre KOSCIUSKO
Associé



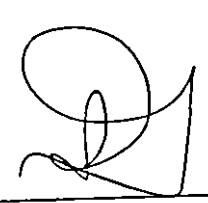
Tariq KRIM
Associé



Geoffroy ROUX DE BEZIEUX
Associé



Ouriel OHAYON
Associé



Stéphane TREPPOZ
Associé